



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ici **le numéro 8 de la lettre d'information** Parcoursup 2026 consacrée aux informations spécifiques sur trois enjeux importants du début du mois de juillet :

- **La possibilité d'un accompagnement** personnalisé par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), **à compter du 1^{er} juillet**, pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission, y compris sur leurs vœux formulés en phase complémentaire ;
- **L'inscription administrative** dans l'établissement choisi, dès les résultats du baccalauréat connus ;
- **La fin de la phase d'admission principale**, le 11 juillet 2026, et l'archivage des vœux en attente de la phase principale.

Cette lettre d'information Parcoursup vous est destinée. Nous vous invitons à la partager largement avec les équipes pédagogiques, éducatives et administratives de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents pour que ces informations puissent être relayées directement aux élèves. **Il est également nécessaire que vous puissiez partager ces informations, selon les modalités que vous jugerez les plus opportunes, avec les parents d'élèves.**

Poursuivre et personnaliser l'accompagnement des candidats qui n'ont pas encore de proposition

Pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission et souhaitent toujours intégrer une formation supérieure à la rentrée, des solutions diversifiées sont proposées.

- **Depuis le 11 juin, la phase complémentaire propose des formations très variées sur l'ensemble du territoire**

La phase complémentaire, débutée le 11 juin 2026, permet aux élèves de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles. Elle concerne en particulier les élèves qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission.

La carte des formations Parcoursup donne accès à ces solutions pendant tout l'été : **plus de 5 300 formations très variées proposent encore plus de 68 000 places (hors formations à distance proposées par le CNED) pour la rentrée (BUT, BTS, CPGE, Écoles, Licences, etc.).**

Les réponses des formations en phase complémentaire sont envoyées au fur et à mesure et dans un délai maximum de 8 jours. Les élèves peuvent formuler des vœux jusqu'au mardi 8 septembre 2026

inclus et les formations peuvent envoyer des propositions d'admission jusqu'au jeudi 10 septembre 2026 inclus.

Il convient d'encourager en priorité les élèves qui n'ont pas eu de proposition à se saisir des opportunités de cette phase complémentaire, qui permet de répondre à des attentes sur certains types de formation autant qu'à des demandes d'accès à des formations en proximité.

Pour mémoire, en 2025, 83 000 candidats ont trouvé en phase complémentaire la formation qu'ils souhaitaient.

Toute l'information sur la phase complémentaire : parcoursup.gouv.fr/contenus/tout-savoir-sur-la-phase-complementaire-3462

Point d'attention pour les lycées proposant des formations post-bac, sur l'examen des dossiers en phase complémentaire

Les établissements doivent répondre à une candidature formulée en phase complémentaire au plus tard à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu, hors période de suspension estivale prévue du 13 juillet au 20 août 2026 inclus. Il s'agit d'un délai maximum.

Au cours de la phase complémentaire il est nécessaire d'apporter des réponses rapides aux candidats, qui devront eux-mêmes prendre leurs décisions dans des délais contraints.

- **À partir du 1^{er} juillet 2026, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) déploient leur action au service des lycéens n'ayant pas encore de proposition**

À compter du mercredi 1^{er} juillet 2026, les lycéens n'ayant pas reçu de proposition d'admission pourront solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie en cliquant sur le bouton « **je sollicite l'accompagnement personnalisé de la CAES** » directement depuis leur dossier Parcoursup.

Les lycéens concernés seront **contactés individuellement par les équipes Parcoursup, par mail (également adressé aux parents qui ont inscrit leurs coordonnées dans le dossier Parcoursup de leur enfant) et par téléphone, pour leur présenter la CAES et les inciter à solliciter son accompagnement.** Les opportunités de solutions mobilisables pour eux leur seront alors détaillées.

Pour accompagner les lycéens n'ayant pas eu de proposition et n'ayant pas sollicité l'accompagnement personnalisé en CAES, la campagne d'appels dédiée aux lycéens aura lieu du 7 au 18 juillet 2026. Cette prise de contact est l'occasion de faire un point avec les élèves sur leur situation et leur expliquer les solutions existantes pour trouver une formation ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Pour favoriser la joignabilité, des SMS de pré information sont envoyés aux candidats concernés au début de la campagne d'appels. Dans un contexte de multiplication des tentatives de phishing/vols de données personnelles, nous vous remercions d'informer les candidats de ces envois afin de les rassurer et de garantir l'efficacité de la démarche.

*Le texte du SMS envoyé est le suivant (le numéro d'appel mentionné varie selon les départements) :
« Bonjour, nous souhaitons échanger avec vous sur votre dossier Parcoursup. Nous vous appellerons*

ultérieurement avec ce numéro [XX XX XX XX XX].
Équipe Parcoursup ».

La CAES, placée sous la responsabilité du recteur et animée avec des professionnels (responsables de BTS, de formations en licences ou en IUT, etc.), prendra en compte les éléments du dossier des candidats ainsi que les réponses qu'ils apporteront à un questionnaire court sur leurs centres d'intérêt afin de leur proposer une formation qui corresponde du mieux possible à leur projet pour la rentrée, en fonction des places disponibles. Au regard des profils des élèves, la commission pourra éventuellement leur proposer une solution d'accompagnement personnalisé, en lien avec les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle partenaires du Rectorat.

N'hésitez pas à évoquer avec vos élèves et leurs parents cet accompagnement que les lycéens peuvent demander directement depuis leur dossier s'ils n'ont pas encore reçu de réponse favorable de la part des formations. Une page d'information est disponible sur le site [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) : [L'accompagnement personnalisé par les CAES](#) ainsi qu'une [FAQ dédiée](#).

• Sécuriser les parcours des élèves de la voie professionnelle

Comme mentionné dans le [Mémento "Sécuriser le parcours des élèves de la voie professionnelle" adressé aux chefs d'établissement des lycées professionnels par la DGESCO le 28 mai 2026](#), il est essentiel d'anticiper dès à présent l'accompagnement des élèves susceptibles de se trouver sans solution à l'issue de leur formation du second degré, qu'il s'agisse d'une poursuite d'études, notamment en apprentissage, ou d'une insertion professionnelle.

À cette fin, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés de manière complémentaire :

- [Promouvoir l'inscription en phase complémentaire](#) qui permet d'apporter des réponses aux demandes de poursuites d'études dans les formations adaptées aux projets des lycéens professionnels : BTS, Certificats de spécialisation ou formations complémentaires d'initiative locale ;
- [Assurer, pour des profils de lycéens professionnels intéressés par une insertion dans l'emploi ou en apprentissage, une continuité d'accompagnement](#) avec France Travail et les missions locales ;
- [Mobiliser pleinement le dispositif AvenirPro+](#) afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes sortant de la voie professionnelle sans solution immédiate et d'assurer, dès la rentrée, l'accompagnement des jeunes concernés au sein de leur établissement, en lien avec France Travail et les missions locales.

• L'aide à la mobilité Parcoursup, pour aider les lycéens boursiers à financer leurs déplacements

Comme chaque année, [le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup](#) permet à des lycéens boursiers qui acceptent une proposition et s'inscrivent dans un établissement de formation situé hors de leur académie de résidence de bénéficier d'une aide de 500 € versée par le CROUS à la rentrée universitaire.

[Un complément de 1 500€ peut être accordé aux lycéens boursiers titulaires d'un baccalauréat professionnel résidant en Île-de-France](#), s'ils s'inscrivent dans une formation de Parcoursup située en dehors de la région académique d'Île-de-France. Le paiement de ce complément est confié au Crous d'accueil. L'aide est versée en une seule fois, en début d'année universitaire

Plus d'informations : www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-parcoursup-1447

L'inscription administrative dans les formations supérieures

Les résultats du baccalauréat, à partir du mardi 7 juillet 2026, marqueront pour un grand nombre de vos élèves l'ouverture de la phase d'inscription administrative auprès de l'établissement qu'ils ont choisi. C'est une échéance importante pour eux, mais aussi pour ceux de vos établissements qui proposent des formations post bac.

L'inscription administrative ne se fait pas sur la plateforme Parcoursup, mais **directement auprès de l'établissement choisi**.

Concrètement, dès qu'un candidat a accepté une formation de manière définitive, il peut consulter, dans son dossier Parcoursup, les modalités et délais d'inscription administrative renseignés par l'établissement. Ceux de vos élèves qui n'ont pas fait de vœu en phase complémentaire et ont accepté une proposition d'admission tout en conservant des vœux en attente pourront consulter, à compter du samedi 11 juillet, dans leur dossier Parcoursup, les modalités et délais d'inscription administrative renseignés par l'établissement et devront aller s'inscrire dans l'établissement de la formation acceptée.

Chaque candidat concerné doit veiller à bien respecter les dates indiquées par son futur établissement. Chaque établissement a son propre calendrier qui doit respecter les principes décrits dans les infographies suivantes :

- Une page info « [J'ai accepté une proposition d'admission : comment m'inscrire dans ma formation ?](#) »
- [Une infographie « L'inscription administrative pour une formation post-bac en lycée \(classe prépa, BTS, DCG, etc.\) »](#)
- [Une infographie « L'inscription administrative dans une formation post-bac en établissement supérieur \(université, école, IFSI, institut, etc.\) »](#)

Rappel - pour les élèves sélectionnés pour le service national 2026-2027 et ayant demandé une césure pour accomplissement du Service national

Lorsque le candidat a accepté une proposition d'admission définitivement, Parcoursup a signalé à son futur établissement de formation que ce candidat avait demandé une césure pour l'accomplissement du Service national.

Une fois son baccalauréat obtenu, il devra s'inscrire dans son nouvel établissement et pourra, dès lors qu'il aura reçu notification d'une réponse positive du Ministère des Armées, accomplir sa période d'engagement de 10 mois. En effet, cette césure est obligatoirement acceptée par l'établissement de formation.

Il est conseillé d'inviter l'élève dans cette situation à se signaler auprès de son établissement d'inscription qui pourra lui demander de fournir un document attestant son admission au Service national, pour rendre effective la césure.

A noter : le recrutement reste en cours et est donc toujours possible y compris pour ceux qui n'auraient pas demandé une césure au moment de confirmer leurs vœux.

Plus d'informations sur <https://www.defense.gouv.fr/nous-rejoindre/service-national#title-100747>

La fin de la phase principale le 11 juillet 2026 et l'archivage automatique des vœux en attente

La phase d'admission principale qui a débuté le 2 juin se terminera le samedi 11 juillet 2026.

Les dernières propositions d'admission sont envoyées le jeudi 9 juillet 2026 et les candidats qui recevront une proposition ce jour-là auront jusqu'au 10 juillet 2026 inclus pour l'accepter ou la refuser. Par ailleurs, avant la fin de la phase principale, Parcoursup intégrera les derniers résultats (2^{ème} groupe) de la session du baccalauréat.

À la fin de la phase d'admission principale, samedi 11 juillet matin, le dossier des candidats évoluera ainsi, selon leur situation :

- **Pour les candidats qui avaient déjà accepté avant le 11 juillet une proposition d'admission de manière définitive :**

Cette acceptation définitive leur a permis d'accéder aux modalités d'inscription administrative. Il est important de leur rappeler **qu'ils doivent procéder à cette inscription selon le calendrier indiqué par leur futur établissement de formation.**

- **Pour les candidats qui avaient accepté une proposition d'admission en conservant jusque-là des vœux en attente :**

Ils devront consulter, dès le 11 juillet, les modalités d'inscription administrative de la formation qu'ils ont choisie pour **aller s'inscrire selon le calendrier indiqué par leur futur établissement de formation.**

S'agissant des vœux en attente que le candidat a conservés, la phase d'admission étant terminée, les listes d'attente n'évoluent plus et il n'y aura plus d'indicateurs associés.

Ces vœux en attente seront **automatiquement archivés** dans leur dossier (rubrique « vœux archivés ») avec maintien de la position en liste d'attente qui était la leur au 11 juillet. Ainsi si une place vient à se libérer pendant l'été suite au désistement d'un candidat déjà admis, elle sera proposée au 1^{er} candidat de la liste d'attente archivée au 11 juillet 2026.

- **Pour les candidats qui n'avaient que des vœux en attente en phase principale :**

Ces vœux en attente sont automatiquement archivés dans leur dossier avec maintien de la position en liste d'attente qui était la leur au 11 juillet. Ainsi si une place vient à se libérer pendant l'été suite au désistement d'un candidat déjà admis, elle sera proposée au 1^{er} candidat de la liste d'attente archivée au 11 juillet 2026.

Toute l'information sur la fin de la phase principale :

- Une [page info « Fin de la phase d'admission principale »](#)
- et notre FAQ <https://www.parcoursup.gouv.fr/faq/thematiques/fonctionnement-de-parcoursup/fin-de-la-phase-d-admission-principale>

Il est important de rappeler à vos élèves que **la phase complémentaire se poursuit jusqu'au 10 septembre 2026** et qu'ils peuvent **solliciter depuis leur dossier l'accompagnement personnalisé de la CAES de leur académie.**

Pour répondre aux questions des lycéens et des familles sur la fin de la phase principale, le numéro vert **0 800 400 070 sera ouvert exceptionnellement jusqu'à 18h le vendredi 10 juillet.**

Toute l'année, l'Onisep et ses conseillers accompagnent gratuitement les candidats et les familles en répondant aux questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers via le service monorientationligne.fr par téléphone, tchat et courriel toute l'année.

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.